

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE DE TOURISME**

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars, à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de mars et sous la présidence de M. Léopold MEYNAUD, Maire.

**Date de convocation : 13 mars 2009**

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

**Étaient présents : (15) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;**

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, M. Joaquim BRUNET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoints ;

M. Jean Claude FREYCHET, Mme Christine TRAMIER, Mme Claire PHILIPPE, Mme Sylviane MAUTOUCHET, M. Fabien MONTANARI, M. Gines CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, M. Thierry BLOUVAC.

**Étaient absents : (6) Mme Isabelle BRUSSET** (procuration à M. Bellet), M. Pierre VALLET (procuration à M. Montanari), Mme Karine PEBRE (procuration à Mme Mautouchet), Mme Béatrice VIAL (procuration Mme Philippe). M. Eric SALVI (procuration à M. Freychet), M. Gérard MARCELLIN (excusé).

**Secrétaire de séance : Mme Claire PHILIPPE**

**Assistaient également à la réunion :** M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services, Mlle Chloé PELLERIN, Directrice des Services Techniques par intérim.

**Date d'affichage : 18 Mars 2009.**

Monsieur le Maire expose que la municipalité entend participer au financement (à hauteur de 300 €, à l'instar de celle accordée à la Confrérie du Plant de Vigne pour leur déplacement annuel à Montmartre) du déplacement d'une délégation de l'Office au salon de l'Agriculture de Paris, laquelle a participé au rayonnement de la ville de Caromb dans le cadre d'une manifestation de renommée internationale.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose que la municipalité entend participer au financement de la Fête de la Figue qui sera organisé le 19 juillet 2009 à hauteur de 2 500 €.

Il convient donc d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle totale de 2 800 euros à l'Office du Tourisme de Caromb.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**D'octroyer à l'Office de tourisme de Caromb une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 800 euros.**

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS**

**(Etant intéressés à l'affaire, les conseillers municipaux membres dirigeants de la dite association se sont abstenus, à savoir : Mme Mautouchet, M. Bellet, M. Signouret, et M. Montanari)**

*Au registre sont les signatures.*

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour expédition certifiée conforme.*

*A CAROMB, Transmise le 24 Mars 2009.*

Le Maire,  
Léopold MEYNAUD